



HABILITATION ELECTRIQUE – BS BE manoeuvre

Personnel non-électricien

PREVENTION DES RISQUES

Les participants (non-électriciens) seront capables d'exécuter en sécurité des interventions de remplacement ou de raccordement simples, des manœuvres sur des installations basse tension (<1000V) dans le respect des textes règlementaires et notamment de la norme NF C 18-510 (Gardiens, plombiers, peintres, services généraux, agents d'entretien et de réparation ...)

Durée : 14 heures.

(2 jours)

Nombre de candidats : 2 à 12 personnes

Au-delà, une formation supplémentaire est nécessaire.

Pré requis : Parler Français,

Programme de la formation et compétences intermédiaires

Phase THEORIQUE (tronc commun)

- Réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations et manœuvres d'ordre électrique.
- Cadre d'intervention du personnel formé BS BE manoeuvre.
- Les dangers de l'électricité, les différentes zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables
- Les moyens de protection existants et à disposition du salarié
- Notions de prévention des risques (Arbre des causes, pyramide de Bird ...)
- L'évaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique
- Procédures en cas d'incident et conduite à tenir lors d'un accident d'origine électrique (Théorie sur les gestes élémentaires de soins d'urgence)
- Prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens pour des opérations simples et de manœuvres dans le domaine de la Basse Tension (<1000V)



Animateur : 1 formateur expérimenté et certifié dans le domaine de la prévention et ayant des connaissances techniques pointues sur le risque électrique.

Pédagogie active et participative

Evaluation : Formative (tout au long de la formation), contrôle pratique (une ou plusieurs mises en situation) et théorique (QCM).

Recyclage : préconisé tous les 2 à 3 ans par l'Institut National de la Recherche sur la Sécurité (INRS)

Phase PRATIQUE

- Utilisation des équipements de protection
- Simulations de de remplacement ou de raccordement simple, de manoeuvre d'exploitation, de consignation et d'urgence sur installation BT
-

Public visé, législation et préconisations

- Salariés, cadres, dirigeants, stagiaires, apprentis de la structure.
- Obligatoire** pour le personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » appelé à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques BT. Il a reçu préalablement une formation en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées - art R4544-09 et 10 du code du travail.
- décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510





Adaptation à l'entreprise

- 🌐 Visite de site, des zones à risques et des installations électriques accessibles.

Formalités administratives

- ~ **Avis d'habilitation** adressé à l'employeur afin qu'il puisse délivrer un titre d'habilitation.
- ~ Attestation de formation et de présence remis à chaque participant.
- ~ Evaluation de la formation par les participants transmis à vos services.
- ~ Support de cours remis à chaque stagiaire en fin de formation.

